



Conseil national
de l'information statistique

Réunion de la Commission « Territoires » du 28 Septembre 2010

SYNTHESE

La Commission « Territoires » s'est réunie le 28 septembre 2010, sous la présidence de Jean-Marie Vanlerenberghe. Brigitte Belloc a tout d'abord présenté les grands axes du programme de travail 2011 : achever les chantiers importants engagés dans le cadre du programme à moyen terme sur l'actualisation des zonages et les projections démographiques, améliorer la diffusion des données infracommunales, construire des indicateurs relatifs au Développement durable, prendre en compte systématiquement les outre-mer dans le périmètre des futures enquêtes. Jean-Luc Lipatz a ensuite décrit l'avancement des travaux pour produire et diffuser des statistiques des données « au carreau ». Cette méthode de découpage du territoire en « carreaux », avec maille régulière et de taille suffisante permet d'aller au-delà des zonages habituels, et d'accéder à davantage de détails. Elle procure plus de flexibilité pour analyser l'espace. Chantal Brutel, David Lévy (Insee) et Olivier Mazel (Dares) ont fait ensuite un point sur l'actualisation des zonages d'études, aires urbaines et zones d'emploi. Puis Michèle Mansuy (Drees) a présenté l'expérimentation en cours des indicateurs sociaux départementaux avec les conseils généraux volontaires. Marcel Belliot a exposé l'avancement des travaux sur la diffusion du recensement. Enfin Pierre Greffet (Insee) a fait part des progrès réalisés dans la couverture statistique des outre-mer et Caroline Cavadini (DéGéOM) a présenté le portail de l'Observatoire de l'outre-mer.

Brigitte Belloc, rapporteur de la commission présente les grands axes du programme de travail en 2011 sur les statistiques locales : diffusion à façon des données infracommunales, production d'indicateurs territoriaux relatifs au développement durable, actualisation des zonages d'études par la Dares pour les zones d'emploi et par l'Insee pour les aires urbaines, diffusion des premiers résultats du recensement agricole par le SSP, amélioration des outils cartographiques, poursuite de la réflexion sur la diffusion et la production d'indicateurs sociaux départementaux, intégration systématique du niveau outre-mer dans le périmètre des enquêtes.

Odile Bovar fait part, au nom de la Datar, du besoin de disposer d'une actualisation des publications de l'Insee éditées en 2005, sur la « population présente » en un lieu donné à un moment donné et qui peut être notablement différente de la population « résidente ». Ces estimations permettraient, dans le cadre de l'observation des territoires, de retracer les flux de circulation des revenus et de consommation sur place, en lien avec les activités de tourisme. Cette demande est prise en compte dans le projet d'avis.

Jean-Luc Lipatz présente l'avancement des travaux sur la **mise à disposition d'informations infra communales au « carreau »**. Ces travaux s'inscrivent dans le prolongement des recommandations du groupe de travail du Cnis « statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire », publiées en 2009, qui suggéraient de faire évoluer la géographie de production et de diffusion des statistiques territoriales en s'appuyant sur les données au « carreau » et sur des mesures de densité.

Cette méthode de découpage du territoire en « carreaux », avec maille régulière et de taille suffisante permet d'aller au-delà des zonages habituelles et d'accéder à davantage de détails. Elle procure plus de flexibilité pour analyser l'espace. Cette méthode permet des comparaisons entre villes, une stabilité dans le temps et fournit un outil de partage d'informations entre intervenants divers. Certaines estimations au kilomètre carré sont déjà disponibles et dès 2011 la diffusion de données sur une maille plus fine pourra être envisagée. Il s'agit d'avancer vers la mise en œuvre d'une nomenclature spatiale partagée au niveau national et européen et de trouver la manière de protéger la confidentialité des données. Patrick Sillard (Comité interministériel des Villes) a montré tout l'intérêt qu'aura un tel dispositif pour éclairer la politique de la ville une fois définies les règles de traitement du secret statistique.

Chantal Brutel, David Lévy (Insee) ont fait le point sur **l'actualisation des zonages d'études** sur la base des recommandations du groupe de travail « Cuillier ». L'actualisation du zonage en aires urbaines a été développée au sein d'un groupe de travail interinstitutionnel. Conformément aux recommandations du rapport « statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire », il convenait de clarifier le degré d'influence des villes sur leur environnement, au-delà de la distinction entre espace urbain et espace rural. Pour la refonte des zones d'emploi, Stéphanie Mas (Dares) rappelle qu'une des recommandations du rapport Cuillier était de réactualiser ce zonage, en s'efforçant de lever les contraintes administratives pour mieux faire apparaître les marchés locaux du travail. Une publication sur le nouveau zonage a été programmée pour 2011. Un effort collectif de pédagogie devra être réalisé, en vue de permettre l'intégration des nouveaux zonages. La commission souhaite que les travaux engagés permettent de mettre en œuvre les zonages actualisés pour la diffusion sur insee.fr en 2011 des résultats du recensement de 2008.

Michèle Mansuy (Drees) décrit la démarche collaborative de construction **d'indicateurs sociaux départementaux** lancée dans le cadre du Cnis, depuis 2008. Une phase d'expérimentation a été entreprise en 2010 par le service statistique public et les départements (20 départements y participent). Un des objectifs est de préciser les définitions et les nomenclatures et de calculer les indicateurs. Un autre enjeu est de valider la sélection d'indicateurs proposés et de proposer une organisation pour la production généralisée de ces indicateurs. Des premiers éléments pourront être restitués en janvier-février 2011. Les travaux sur les indicateurs sociaux départementaux ont récemment été présentés dans plusieurs régions, dans le cadre des plateformes régionales d'observation sociale. Un début de réflexion s'amorce au niveau régional. Une production lisible pour les collectivités devrait leur permettre d'adhérer à la démarche. La « **Chronique n° 11** » du Cnis est consacrée à la présentation du rapport sur les indicateurs sociaux départementaux.

Le Conseil a ensuite pris connaissance de l'avancement des travaux du groupe sur la diffusion du recensement Maurice Belliot indique l'ouverture en 2011 d'un nouveau service de diffusion de données infracommunales sur des zones à façon. L'objectif du groupe est d'améliorer les conditions d'accès et de compréhension des données du recensement par les utilisateurs d'insee.fr.

Enfin, Pierre Greffet fait un point de suivi des préconisations du groupe de travail du Cnis, consacré en 2007 aux statistiques sur les Dom et sur les Com. La mise à disposition d'informations statistiques pour chacun des DOM dans les publications nationales et maintenant chose faite. De plus, en 2010, on peut observer une amélioration sensible de la **couverture de Mayotte** avec la mise en œuvre de l'enquête emploi et de projets thématiques ayant trait à l'énergie, à la construction, au commerce, aux transports et au tourisme.

Une recommandation du groupe de travail était la mise en place d'un site internet. Caroline Cavadini (DéGéOM) a présenté le portail de **l'Observatoire de l'outre-mer**, qui est le fruit de la collaboration entre l'Insee et les SSM et a vocation à demeurer un portail ouvrant vers les sources produites par le service statistique public. Il permet d'accéder à la base documentaire du centre de documentation de la DéGéOM, référencant près de 14 000 publications. Un comité de pilotage sera mis en place en octobre 2010, associant l'ensemble des producteurs d'informations sur l'Outre-mer. L'objectif serait de faire en sorte que les producteurs participent à l'alimentation de l'Observatoire, ainsi qu'à son développement stratégique.

Enfin le Président, après avoir entendu la Commission a accordé un avis d'opportunité favorable à l'enquête Teruti-Lucas.